

Conseil d'établissement
Séance du 17 octobre 2025

Délibération n°1
Portant approbation de la publication de dix-neuf postes
dans le cadre de la première vague de la campagne d'emplois
des enseignants du second degré pour 2026

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;

Vu le Bulletin Officiel du 10 juillet 2025 concernant les emplois et la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements publics d'enseignement supérieur – année 2026 ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 17 octobre 2025 ;

L'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignement supérieur est prononcée par le ministre de l'Éducation nationale sur proposition des responsables de ces établissements.

La publication des emplois vacants du second degré dans les établissements d'enseignement supérieur, à pourvoir au 1^{er} septembre 2026, incombe à chacun des établissements affectataires de ces emplois.

Il est proposé de procéder à la publication de 19 emplois d'enseignants du second degré pour la première campagne de recrutement. Il s'agit d'un poste infructueux de la campagne 2025 et de 18 nouvelles demandes suite à des départs à la retraite ou des mutations.

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 32

Nombre de membres représentés : 0

Membres absents et non représentés : 14

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 4

Non-participation : 0

Article 1 :

Le conseil d'établissement approuve la publication de dix-neuf postes d'enseignants dans le cadre de la première vague de la campagne d'emplois du second degré pour 2026 :

	COMP	DISCIPLINE	DEPARTEMENT	SITE	Précisions RH
	IUT	Génie Civil	GC-CD	Neuville sur Oise	Mutation au 01/09/2025 Infructueux 2025
		Mathématiques et informatique	GEII	Sarcelles	Mutation au 01/09/2025
		Economie-Gestion	Techniques de Commercialisation	Sarcelles	Détachement (Rendu au rectorat)
		Economie-Gestion	Techniques de Commercialisation	Cergy St. Martin Neuville-sur-Oise	Démission au 01/09/2025
		Gestion de Production/Lean Management	QLIO	Argenteuil Neuville-sur-Oise	Mutation au 01/09/2025
	INSPE	SVT	Sciences	Cergy St. Martin	Mutation au 01/09/2024
		Français	Lettre	Antony	Retraite au 01/09/2024
		Anglais	Anglais	Evry	Mutation au 01/09/2022
		Mathématiques	Mathématiques	Gennevilliers	Retraite au 01/05/2025
		Anglais	Anglais	Antony	Retraite au 01/01/2025
		Histoire-Géo	Histoire-Géo	Antony/Evry	Retraite au 01/03/2024
		CPE	PSHS	Gennevilliers	Retraite au 01/09/2025
		Français	Lettre	St Germain en Laye	Mutation au 01/09/2022
		Education Inclusive	PSHS	St Germain/Antony	Retraite au 05/01/2023
		Mathématiques	Mathématiques	Cergy St. Martin	Retraite 01/09/2022
		PSHS	PSHS	Evry	Retraite au 01/09/2022
		EPS	EPS	St Germain-en-Laye Cergy St. Martin	Retraite au 30/09/2024
		PSHS	PSHS	Antony	Retraite au 01/10/2025
	IST	Informatique et Mathématiques pour l'informatique	Sciences Informatiques	Cergy St. Martin	Retraite au 01/10/2025

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à la rectrice de la région académique d'Ile-de-France, chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article 3 :

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université,



Laurent GATINEAU

Transmise au rectorat le : 20 octobre 2025

Publiée le : 20 octobre 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.
--